



NOS REVENDICATIONS

INTERDICTION de transporter le chlore en grande quantité en Suisse.

PRODUCTION IN SITU du chlore pour limiter les risques et promouvoir la relocalisation de l'économie.

NOS ACTIONS

UNE PÉTITION adressée au Conseil fédéral, au Conseil des États et au Conseil National que nous vous invitons à signer et retourner d'ici au lundi 4 mai 2015.

UNE MODIFICATION à la Loi sur le transport des marchandises proposée par notre Conseillère nationale verte **Anne Mahrer**.

UNE RÉOLUTION qui vient de faire l'unanimité au Grand Conseil genevois pour que les Chambres fédérales légifèrent contre le transport massif de chlore.

UNE COORDINATION INTERCOMMUNALE à travers des actes politiques des élu-e-s vert-e-s dans les communes concernées.



André Baud,
Bernex

**L'AVIS DE VOTRE
CANDIDAT VERT
AU CONSEIL
ADMINISTRATIF**

« Quand je pense que le chlore est utilisé comme arme chimique dans certains conflits contre les civils, je trouve aberrant que le gouvernement permette son transport régulier dans des zones densément peuplées. »

**LES VERTS
BERNEX-CONFIGNON**

LE TRANSPORT DE CHLORE EST DANGEREUX VOTRE MÉNAGE EST CONCERNÉ

LES VERTS AGISSENT!

LES FAITS

- **Le chlore** sert d'agent de blanchiment en papeterie et d'agent de désinfection et de stérilisation dans le traitement des eaux.
- **25'000 tonnes** de chlore ont traversé la Romandie l'année dernière, en provenance de Lyon et Grenoble et à destination du Valais.
- **Le nombre de convois a doublé** en 10 ans.
- **Chaque nuit** en moyenne, 1 wagon rempli de chlore transite par Genève.
- **Le risque est majeur** pour la population et l'environnement, avec un danger mortel en cas d'accident.
- **7'000 logements sont bloqués** car ils seraient construits près du rail et exposeraient directement ses habitants en cas d'accident.

PÉTITION



« STOP AU TRANSPORT DE CHLORE : POUR PROTÉGER LA POPULATION ET PERMETTRE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS »

Nous demandons au Conseil fédéral, au Conseil des Etats et au Conseil national de poser un cadre légal qui interdise le transport massif de chlore, en imposant aux entreprises qui en utilisent en grande quantité de le produire sur place.

Les convois ferroviaires de chlore se multiplient. En 10 ans, ils ont plus que doublé. Le chlore est désormais acheté à Lyon ou à Grenoble, entre en Suisse par Bellegarde, transite à la Praille à Genève et repart pour le Valais, en passant par Lausanne, Vevey et Montreux !

Il est inacceptable que la population soit mise en danger pour permettre aux entreprises de faire des économies en achetant leur chlore moins cher à l'étranger ! En cas de fuite, le chlore, transporté à l'état liquide, se transforme aussitôt en un gaz extrêmement toxique au contact de l'air, se propageant rapidement : une fuite de chlore liquide, même minime, peut polluer un important volume d'air. L'inhalation d'une forte quantité de chlore est mortelle.

Aucune législation n'existe actuellement en Suisse pour interdire le transport massif de chlore. Dès lors, pour des questions de sécurité, la construction d'habitations aux abords des rails est limitée, alors qu'il faudrait au contraire ancrer les logements près des nœuds ferroviaires pour favoriser les déplacements en train. La situation actuelle non seulement ne permet ainsi pas de garantir la sécurité des habitants qui vivent à proximité des voies, mais limite encore drastiquement le développement nécessaire et attendu de nouveaux logements.

NOM	PRÉNOM	ADRESSE	SIGNATURE

À renvoyer au plus tard le **lundi 4 mai 2015** à Les Verts genevois, CP 345, 1211 Genève 4.